Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande		Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le	30/09/2024	**N°** **DP 059172 24 C0138**
Avis de dépôt affiché le	30/09/2024	**Référence cadastrale :** AI364
Dossier complété le	05/11/2024	
Par	VITALENERGIE représentée par Monsieur BEN SOUSSAN Elie	
Demeurant	202 Quai de Clichy 92110 Clichy	
Pour	Mise en place d'isolation thermique depuis l'extérieur de la maison par l'installation de panneaux de polystyrène expansé (PSE) d'une épaisseur de 14 cm de la façade SUD OUEST donnant sur la cour derrière l'habitation. Aucun changement de couleur par rapport à l'existant.	
Sur un terrain sis	53 Rue Jules Mousseron, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN
Le 12 NOV. 2024

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

MAIRIE DE DENAIN (Nord)
Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Adjoint au Maire